

(2'900 signes)

Prix des croissants, prix des céréales et fausses informations

Depuis le début de l'année, plusieurs médias ont relaté l'augmentation du prix des croissants. Principale explication mentionnée : la hausse du prix des céréales. Malgré sa simplicité, cette explication est loin d'être correcte et laisse penser, à tort, que les producteurs de céréales suisses vont toucher le pactole cette année. Quelques explications s'imposent.

La récolte de céréales de 2021 restera dans les mémoires comme une année difficile, avec des rendements très faibles et des quantités germées (donc impropres à la panification) importantes. Pour les producteurs, les effets sur les revenus seront conséquents, tant en Suisse que dans les pays voisins.

Conséquence : les prix des céréales ont pris l'ascenseur sur le marché mondial, progressant de plus de 40% en 12 mois. En Suisse par contre, une certaine stabilité est de mise, notamment car le système de protection à la frontière réduit les droits de douane lorsque les prix à l'importation augmentent. Ainsi, même si les prix européens ont progressé en 12 mois, les prix du blé importé se situent actuellement à un niveau élevé qui ne dépassera pas Fr. 56.-/dt. La Confédération a d'ailleurs réduit le droit de douane de Fr. 4.40 au 1^{er} octobre 2021 et de Fr. 7.-/dt supplémentaires au 1^{er} janvier 2022.

En ce qui concerne les prix de la farine, les principaux moulins suisses ont communiqué une augmentation de l'ordre de 5 à 10 % pour la fin 2021. Le prix de la farine a augmenté pour quatre raisons : la baisse de rendement du blé lors de la mouture (en raison des faibles poids à l'hectolitre du blé de la récolte 2021), des ajouts à la farine pour compenser les faiblesses qualitatives de la récolte, la hausse générale des coûts de production (énergie, emballage, etc.) et l'augmentation des prix des céréales.

En raison du système de protection à la frontière, certaines augmentations des prix de céréales relayées dans la presse ne concernent pas le marché suisse et le producteur suisse n'en bénéficiera pas dans ces proportions. Par contre, les producteurs attendent des partenaires de la filière une juste répartition des augmentations de coûts. Il serait en effet difficilement concevable de rendre les céréales responsables d'une augmentation de coût si celles-ci ne voient pas leurs prix effectivement progresser. Les producteurs, en suivant les arguments annoncés par les meuniers et les boulangers, estiment qu'une augmentation de prix des céréales de Fr. 3.- à 5.- par 100 kg par rapport à l'année dernière serait justifiée et correcte. Cette augmentation devra être visible sur les décomptes finaux.

Mais l'augmentation attendue du prix des céréales suisses de l'ordre de 5 à 10 % n'impacte que modérément le prix final des articles de boulangerie. Rappelons que le prix du blé représente moins de 10 % du prix du pain et encore moins pour les pains spéciaux et les viennoiseries, dont le fameux croissant ! Ainsi une augmentation de Fr. 3.-/dt du prix des céréales justifie à elle-seule au maximum 3 ct par kilo ou 1,5 ct par livre de pain mi-blanc. Pour terminer, il mérite d'être souligné qu'une augmentation du prix du pain, même de 20 centimes par kilo, représente une dépense supplémentaire annuelle de 10 francs par personne, sachant qu'un Suisse consomme moins de 50 kg de pain par année.

FSPC / Berne, le 7 janvier 2022

Pour plus d'informations

Fritz Glauser, président

079 702 05 44

Pierre-Yves Perrin, directeur

079 365 42 74